



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/8/15
30 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Huitième session
Point 2 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
en vue de la ratification universelle de la Convention internationale
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale**

Note du secrétariat^{*,}**

Dans sa décision 2/102, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de poursuivre ses activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents. La présente note est présentée conformément à la résolution 2005/64, dans laquelle la Commission des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de publier une liste des pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention, de lancer dans les meilleurs délais possibles une campagne énergique en faveur de la ratification universelle de la Convention, et de lui présenter un rapport sur les efforts déployés en ce sens.

À cet égard, et comme suite aux initiatives présentées par le secrétariat dans sa note de janvier 2007 (A/HRC/4/51), le 24 avril 2008, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé de nouveau aux 22 États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention une lettre les invitant à prendre les dispositions nécessaires.

* La présente note fait suite à la note du secrétariat datée du 4 février 2008.

** Document soumis après la date prévue.

Les six États suivants ont signé la Convention, mais ne l'ont pas ratifiée: Bhoutan (26 mars 1973), Djibouti (14 juin 2006), Grenade (17 décembre 1981), Guinée-Bissau (12 septembre 2000), Nauru (12 novembre 2001), Sao Tomé-et-Principe (6 septembre 2000).

Les 16 États suivants n'ont ni signé ni ratifié la Convention: Angola, Brunéi Darussalam, Dominique, Îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Malaisie, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Nioué, Palaos, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Tuvalu et Vanuatu.

La liste des États susmentionnés a été publiée sur le site Web du HCDH (www.ohchr.org).
